



Objet : Règlement intérieur de la section CERCEAU AERIEN

Article 1

Généralités

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des usagers de la section CERCEAU AERIEN du CSANC.

A cet effet, ces derniers se conformeront aux dispositions de ce présent règlement, ainsi qu'aux instructions données par le responsable de l'activité M. BRANDT Rodolphe.

Les clés d'accès à la salle de CERCEAU AERIEN sont détenues par le responsable de la section M. BRANDT Rodolphe et utilisées par le professeur de la section Mme BRANDT Marie.

Le responsable de section définit les horaires et les conditions d'ouverture de la salle. Il s'accorde le droit de modifier ou de supprimer certains horaires.

Le stationnement des véhicules des adhérents s'effectuera exclusivement sur le parking du CSANC situé derrière le bâtiment des bureaux sans occasionner de gêne à la circulation. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'avertissement par prise de contact directe ou apposition de « papillon » pour rappel à l'ordre. Dans le cas où un tel agissement devait persister, le laissez passer d'accès serait retiré et le personnel devra garer son véhicule à l'extérieur de l'emprise militaire.

Article 2

Inscription - planning - public - niveau

La section CERCEAU AERIEN du CSANC propose un premier cours d'essai gratuit.

PRE-REQUIS pour s'inscrire : mesurer 1.35 m pour pouvoir utiliser l'agrès.

Inscription validée = Fiche d'adhésion + Certificat médical de non contre-indication + Règlement intérieur paraphé et signé + la cotisation à la section.

Les demandes ou renouvellements d'inscription se font à partir du 1^{er} septembre.

Les horaires d'accès sont établis de la manière suivante pour la pratique du cours :

Le nombre d'élèves est limité à 12 par séance pour 6 cerceaux.

- **Lundi de 19h00 à 20h00 en faveur des adultes et abonnement carte***
- **Mardi de 16h30 à 17h30 en faveur des enfants et adolescents**
- **Jeudi de 16h30 à 17h30 en faveur des enfants et adolescents**

Toutes les séances de CERCEAU AERIEN seront encadrées par la professeur certifiée Mme BRANDT Marie. Des créneaux supplémentaires pourront être ajoutés si nécessaires dans le courant du semestre.

***Exclusif pour les ayants droits astreins aux déplacements hors territoire dans le cadre de leur affectation.**

Parapher

Club Sportif et Artistique Nouvelle-Calédonie
Section cerceau aérien

Les cours sont tous niveaux, ce qui signifie que le professeur s'adapte.

Le cours permet d'apprendre ou de réviser un ensemble de figures de différentes catégories :
Souplesse, force, équilibre, des montées, des descentes, des transitions pour réaliser un combo artistique fluide, coordonné et en rythme avec une musique.

Toutes les parties du cerceau sont praticable, sa hauteur est réglable, des matelas sont à disposition pour l'apprentissage des figures.

Article 3

Tenue et obligations :

- Un legging long (lycra/coton) taille haute de préférence
 - Une brassière (pour les filles)
 - Un tee-shirt qui couvre le ventre et le bas du dos si le legging ne le fait pas
 - 1 paire de chaussettes
 - **Une serviette ou paréo et une bouteille d'eau**
-
- CHEVEUX ATTACHES
 - Bijoux interdits pendant la séance (prévoir pochette pour les ranger) les piercings au nombril doivent être recouvert d'un sparadrapp.
 - **Toutes blessures doit-être signalées avant le cours, il est d'ailleurs préférable de ne pas pratiquer.**
 - En cas d'absence de l'élève, le cours ne sera pas ratrép.
 - En cas d'absence du professeur, le cours sera ratrép.

Article 4

Respect des lieux et comportement :

Le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du lieu est l'affaire de tous.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

Chaque utilisateur est prié de récupérer ses affaires avant de quitter la salle et d'utiliser les poubelles.

Il est obligatoire de se déchausser à l'entrée de la salle de pratique. L'introduction, la promotion, la possession, la vente, l'achat ou la consommation de substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme (drogue, alcool ou autre produit) sont rigoureusement interdits. Toute personne qui conviendrait à cette disposition s'expose à des poursuites pénales.

La responsabilité du professeur Mme BRANDT Marie ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des biens personnels ou dommages corporels survenus dans ces locaux.

Club Sportif et Artistique Nouvelle-Calédonie
Section cerceau aérien

Définition de la séance :

La séance débute à l'heure précise et se déroule comme suit :

- 10 minutes d'échauffements obligatoires avant la pratique.

En cas de retard l'élève devra faire les 10 minutes d'échauffements sans gêner les autres élèves.

- 5 mn d'étirements à la fin de la séance.
- Il est interdit de monter sur le cerceau sans autorisation, d'utiliser l'agrès comme d'un jeux.
- Compte tenu de la configuration de la salle, du nombre d'élèves, du nombre de cerceaux et de la nature de l'activité, les élèves travailleront en DUO*

*Le duo formé lors du cours doit être maintenu **tout le long du cours**. Le duo pourra changer le cours d'après, mais être maintenu de la même manière.

IMPORTANT :

- **La discipline et l'écoute des consignes sont de rigueur pour éviter les chutes, les blessures et pour progresser ;**

Il est important de ne pas parler, d'écouter et de regarder attentivement le professeur lors de la démonstration.

De poser des questions en cas de doutes.

Il est important de regarder les autres élèves lors de leur pratique afin de s'identifier, de mieux comprendre, de se corriger, d'aider son binôme.

Après avertissements, les élèves dont le comportement n'est pas adéquat peuvent être mis à l'écart des cerceaux et rester assis à regarder les camarades jusqu'à la fin de la séance.

Article 5

Cotisations section - cotisation CSANC - planning :

Voir Annexe p 5.

Article 6

Autorisation à l'image :

Afin d'illustrer et de promouvoir la section des photos ou vidéos peuvent être prise et publiées.

Une autorisation préalable est à valider ou non dans la FICHE D'ADHESION.

Club Sportif et Artistique Nouvelle-Calédonie
Section cerceau aérien

Numéros d'urgence :

18 POMPIERS – 15 SAMU – 29.24.53 Infirmier de garde et d'urgence du CMIA (Artillerie)

La fréquentation de la salle implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de bien être pour l'ensemble des utilisateurs. En cas de non observation de celui-ci, d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, les responsables sont habilités à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur interdire l'accès. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**Le règlement sera paraphé lu et accepté par chaque adhérent et lu aux élèves mineurs.
Un exemplaire sera à l'affichage.**

- Le responsable de la SECTION CSANC CERCEAU AERIEN 2025/2026 :
M. BRANDT Rodolphe

BRANDT Rodolphe

- Signature : De l'élève ou du responsable légal :

CONTACTS



M. Rodolphe BRANDT : 71.12.18



Marie71.23.73



section.cerceau.csanc@gmail.com



cerceau aerien CSANC

Parapher

ANNEXE N°1

FORMULES & TARIFS

2026 - 2027

PAS DE COURS	Vacances scolaires/fériés	
CARTE DE 10 COURS*	Carte de 10 valide 4 mois 8 500 xpf	
Formule 1 cours par semaine	Cotisation de la section 24 000 xpf	26 000 xpf
Formule 2 cours par semaine	Cotisation 2 cours par semaines 28 000 xpf	30 000 xpf
Cotisations CSANC		
Adultes	6 000 xpf	8 000 xpf
Enfants	3 000 xpf	4 000 xpf

* La formule carte de 10 cours est réservée aux personnes adultes ayants droits qui ont des obligations de déplacements hors territoire sur de logue période dans le cadre de leur affectation.

* Obligatoire sauf si la cotisation à déjà été versée pour une autre activité (justificatif requis).

Normalement, DEMI-TARIFS pour les cotisations CSANC : Fins de séjour avant le 1er mars ou inscriptions après le 1er mars 2026.

EXCEPTIONNELLEMENT pour le LANCEMENT de la section : DEMI-TARIF cotisation CSANC dès janvier 2026

DEMI-TARIFS pour cotisation SECTION : Période de janvier à août 2026
Aucune cotisation ne pourra être inférieure à 3000 XPF.

Club Sportif et Artistique Nouvelle-Calédonie
Section cerceau aérien

PLANNING de janvier 2026 à août 2026 :

SECTION CERCEAU AERIEN

Calendrier prévisionnel des cours dispensés de janvier à août 2026

Mois	S	Lundi	Mardi	Jeudi
JANV	3		13-janv	15-janv
	4	19-janv	20-janv	22-janv
	5	26-janv	27-janv	29-janv
FEV	6	02-févr	03-févr	05-févr
	7	09-févr	10-févr	12-févr
	8	16-janv	17-févr	19-févr
	9	23-janv	24-févr	26-févr
MARS	10	02-mars	03-mars	05-mars
	11	09-mars	10-mars	12-mars
	12	16-mars	17-mars	19-mars
	13	23-mars	24-mars	26-mars
AVRIL	14	30-avr	31-mars	02-avr
	15	06-avr	07-avr	09-avr
	16	13-avr	14-avr	16-avr
	17	20-avr	21-avr	23-avr
	18	27-avr	28-avr	01-mai
MAI	19	04-mai	05-mai	07-mai
	20	11-mai	12-mai	14-mai
	21	18-mai	19-mai	21-mai
	22	25-mai	26-mai	28-mai
JUIN	23	01-juin	02-juin	04-avr
	24	08-juin	09-juin	11-juin
	25	15-juin	16-juin	18-juin
	26	22-juin	23-juin	25-juin
	27	29-juin	30-juin	02-juil
JUILLET	28	06-juil	07-juil	09-juil
	29	13-juil	14-juil	16-juil
	30	20-juil	21-juil	23-juil
	31	27-juil	29-juil	30-juil
AOUT	32	03-août	04-août	06-août
	33	10-août	11-août	13-août
	34	17-août	18-août	20-août
	35	24-août	25-août	27-août